



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 1^{er} septembre 2023

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 11 de l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2023 demandant de prendre position concernant la désaffectation du parcours Vita

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil général du 29 avril 2021, nous vous avons informé de la fermeture du parcours Vita dans le courant du mois de mars 2021. Une information à la population avait d'ailleurs été effectuée dans le Bulcom à ce sujet.

En effet, cette décision avait été prise en accord avec l'entreprise Zürich parcoursvita qui effectue régulièrement des contrôles de qualité. La visite sur place avait notamment fait ressortir les points suivants :

- Plusieurs postes sont incomplets ou ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur.
- Des engins doivent être remplacés (sachant que leur durée de vie est d'environ 15 ans).
- Des travaux de terrassement et des sols amortissants doivent être réalisés.

Suite à cette visite, nous avons mandaté une entreprise spécialisée afin qu'elle nous nous fasse une offre détaillée des travaux à effectuer pour une mise en conformité de notre parcours Vita. En se basant sur le rapport établi par le spécialiste de Zürich parcoursvita, cette entreprise nous a fait parvenir une offre pour un montant total de l'ordre de CHF 45'000.-.

Vu l'importance du montant des travaux à entreprendre, nous nous sommes alors posé les questions suivantes :

- Le parcours Vita est-il beaucoup utilisé et recevons-nous des plaintes quant à sa fermeture ?
- Pourrions-nous trouver une alternative au parcours Vita qui soit moins onéreuse et profite plus à nos concitoyens ?

Nous sommes arrivés à la conclusion que, même si le parcours Vita est bien conçu et agréable à faire, il demeure difficilement accessible et peu fréquenté que ce soit par les habitants du village ou les gens de passage. Aussi, le montant à investir pour une mise en conformité apparaît disproportionné.

D'autre part, nous pensons qu'il serait plus judicieux et profitable d'investir une telle somme dans une zone de loisirs multisports où se trouve déjà le terrain de football.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 11 de l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2023 demandant de prendre position concernant la désaffectation du parcours Vita

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous propose de désaffecter le parcours Vita par l'entremise du personnel communal.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Cédric Hadorn

Le secrétaire



Serge Gaillard

Annexe : - Projet d'arrêté